



Bénin

Année de création du Conseil : 1990

Population : 14,11 millions d'habitants
Superficie du Pays : 114 763 km²
Langues officielles : Français

Année d'adhésion à l'UCESA : 1994

Contact : 08 BP 0679 – COTONOU
Tel : +229 21 30 03 91 / 21 30 03 99
Email : contact@ces.bj

Missions

Le Conseil donne son avis sur les projets de loi, d'ordonnance ou de décret, ainsi que sur les propositions de loi qui sont soumis.

- Il donne obligatoirement son avis sur les projets de loi de programme à caractère économique et social ;
- Il peut également, dans les mêmes conditions, faire connaître au gouvernement son avis sur l'exécution des plans ou programmes à caractère économique et social ;
- Il concourt à la connaissance et l'imprégnation par les populations des lois, des règlements et des décisions, adoptés, promulgués, prononcés et publiés par les institutions de la République ;
- Il assure diligemment le relai auprès des mêmes institutions des demandes et des attentes des populations pour leur épanouissement socio-économique et le renforcement de la paix et de la cohésion sociale.

Organigramme

Le Conseil est composé de quatre organes :

- Le président,
- L'assemblée plénière,
- Le bureau,
- Les commissions permanentes

Le Conseil est doté de services administratifs et techniques, placés sous l'autorité du président du Conseil. L'administration du Conseil est dirigée par un secrétaire général.

Composition

- Le président du Conseil est : désigné par les autres membres du Conseil,
- Le choix doit-il être validé par le chef d'Etat ? : Non
- Mandat du président : 5 ans, renouvelable sans limitation précise,
- Le nombre de vice-présidents siégeant au sein du Conseil : 2
- Le nombre de conseillers siégeant au sein du Conseil : 30
- Nomination du secrétaire général du Conseil : nommé par les autres membres du Conseil.

Partenariats

Utilité des partenariats :

- accès à du financement : non
- conduite de projets, d'actions communes : oui
- Organisation d'évènements conjoints : oui
- Partage de bonnes pratiques : oui
- Accès à des données scientifiques, des rapports d'experts : oui
- Dons de moyens techniques : logiciels, ordinateurs, serveurs : oui

Les partenaires et affiliations actuels :

- PNUD
- ISESCO
- OIT
- ANCB
- Ambassade de Chine
- UCESA
- UCESIF
- AICESIF

Président du Conseil Conrad Gbaguidi 26 février 2025 - ...

- Titulaire d'une maîtrise en mathématiques et informatique, un DESS en sociologie des organisations de l'Université de Rouen et un executive master en politiques et management du développement de l'IEP de Paris;
- Fondateur du cabinet MGT Conseils (2004), qui accompagne les entreprises dans leur transformation digitale et leur stratégie organisationnelle ;
- Il a également intégré le comité de labellisation de start-up béninoises, créer pour stimuler la croissance économique des jeunes entreprises;
- Il dirige l'Association pour le Développement de la Commune de Savalou, oeuvrant pour le bien-être des populations locales.

Fonctionnement

Le conseil :

- A la capacité de s'auto-saisir sur les sujets de son choix,
- Peut être saisi par le chef de l'Etat,
- Peut être saisi par l'Assemblée nationale.

Fréquence des réunions du conseil : une fois par mois

Existence d'un règlement intérieur : oui

Communication des décisions ou des activités au public : Les rapports, avis et recommandations du CES sont publiés au Journal officiel par le Président du Conseil.

Consultation de la société

Consultation citoyenne organisée en présentiel (meeting, atelier, réunion)

- Edifice dédié pour ses bureaux : oui
- Site internet : oui
- Page Facebook : non
- Compte Instagram : non
- Compte X : non
- Intranet : Non
- Serveur sécurisé : non
- Compte de messagerie officiel et privé : oui

Comités et commissions

Les commissions permanentes du CESE sont les suivantes :

- La commission économie et finances,
- La commission développement rural et environnement,
- La commission affaire sociale et éducation.

Fréquence des réunions de ces commissions : deux à trois fois par mois

Financement

Budget de l'Etat

